

TERRITOIRE DE BELFORT  
 MAIRIE DE BUC

**SÉANCE DU 16 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre à 20 h 00, le conseil Municipal de la commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Didier SACKSTEDER, Maire

<b>Nombre de conseillers</b>	
en exercice	10
présents	08
votants	08

Présents : Didier SACKSTEDER, Maire

Edith PETEY, Philippe CUSENIER, adjoints  
 Isabelle BRUHL-BASTIEN, Dominique CHESNEL, Damien FEGELE, Valérie PREVOT et Hervé WIAND, conseiller municipaux

<b>Date d'envoi et d'affichage de la convocation</b>
09/10/2024

Excusé(e) (s) ayant donné pouvoir :

Absent(e) (s) : Pierre-Alain SOYER, Candy KUPCZAK

Dominique CHESNEL a été désignée secrétaire de séance

**CIMETIERE  
 Tarifs du cimetière**

- Vu le règlement du cimetière voté le 14 décembre 2011 et les délibérations antérieures fixant les tarifs du cimetière

Il est entendu que le règlement du cimetière a été repris et sera soumis au vote du prochain conseil. Il convient de modifier les tarifs précédemment appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, comme suit :

Tarifs ancien cimetière :

- 30 ans : 200 €
- 50 ans : 300 €

*Réservés aux personnes dont le conjoint repose dans le cimetière ou lorsqu'un caveau déjà construit permet l'inhumation d'autres membres de la famille ainsi que le dépôt d'urnes mortuaires (4 pouvant être scellées sur les tombes, les autres devant être enterrées)*

**Un droit de concession est demandé**

Tarifs nouveau cimetière :

- 30 ans - Concession de 10 m<sup>2</sup> : 200 €
- 50 ans – Concession de 10 m<sup>2</sup> : 300 €
- 30 ans – Concession de 20 m<sup>2</sup> : 400 €
- 50 ans – Concession de 20 m<sup>2</sup> : 600 €

Tarifs du columbarium :

- 15 ans : 250 €
- 30 ans : 450 €
- 50 ans : 900 €

Tarif jardin du souvenir :

- Toute dispersion de cendres : 150 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DE VALIDER** les tarifs du cimetière, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Acte rendu exécutoire

- publication le
- après dépôt en Préfecture

Fait à Buc, le 16 octobre 2024

Le Maire,

Didier SACKSTEDER